

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/08/2023 - B2023/011382 - 2004 B 00061 - 451 500 326 - 3B CONSTRUCTION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3B CONSTRUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		12 Route de Vervy 74330 CHÔLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 5 1 5 0 0 3 2 6 0 0 0 2 5		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le.		31/12/2022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 730	AG	1 730	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	511 118	AS	464 681	46 436
		Autres immobilisations corporelles	AT	232 571	AU	208 129	24 442
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	30	BI		30
TOTAL (II)		BJ	745 449	BK	674 540	70 909	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	25 845	BM		25 845
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	11 936	BS		11 936
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	566 946	BY	1 200	565 746
		Autres créances (3)	BZ	8 229	CA		8 229
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	163	CE		163
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	329 339	CG		329 339	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	15 466	CI		15 466	
	TOTAL (III)	CJ	957 925	CK	1 200	956 725	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 703 375	IA	675 740	1 027 634	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Non recensée	Stocks	Non recensée	Créances	Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

annexe obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Néant ☐ *	
SARL 3B CONSTRUCTIONS			
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 250 500 ...)	DA	250 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 506
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	18 626
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	121 065
	Subventions d'investissement	DJ	3 263
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	463 962
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	14 85
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	14 857
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20 473
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	48 441
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	229 532
	Dettes fiscales et sociales	DY	243 511
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6 656
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	548 815
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 027 634
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	541 318
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en vigueur à la date de l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions et Brevets : 1 an
- * Installations techniques : 2 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 730			1 730
Immobilisations incorporelles	1 730			1 730
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	506 832	13 123	8 837	511 118
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 000			15 000
- Matériel de transport	186 707	7 622	482	193 846
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 360	2 476	1 110	23 726
Immobilisations corporelles	730 898	23 221	10 429	743 690
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	30			30
Immobilisations financières	30			30
ACTIF IMMOBILISE	732 658	23 221	10 429	745 450

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		23 221		23 221
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		23 221		23 221
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		441		441
Scissions				
Mises hors service		9 988		9 988
Diminutions de l'exercice		10 429		10 429

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 730			1 730
Immobilisations incorporelles	1 730			1 730
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels	435 343	38 176	8 837	464 682
- Installations générales, agencements				
aménagements divers	8 992	2 143		11 135
- Matériel de transport	170 669	5 816	41	176 444
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 906	3 754	1 110	20 550
Immobilisations corporelles	632 910	49 889	9 988	672 811
ACTIF IMMOBILISE	634 640	49 889	9 988	674 541

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30		30
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	566 946	566 946	
Autres	8 229	8 229	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15 466	15 466	
Total	590 672	590 642	30

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 250 500,00 Euro décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 167,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 500	167,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 500	167,00

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	13 243	1 614			14 857
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	13 243	1 614			14 857

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	1 614
Financières	
Exceptionnelles	

 Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	20 673	13 177	7 496	
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)	48 442	48 442		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 532	229 532		
Dettes fiscales et sociales	243 511	243 511		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 656	6 656		
Produits constatés d'avance				
Total	548 815	541 319	7 496	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000			
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 270			
(**) Dettes envers les associés	48 442			

Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
ORG SOC PRODUITS A RECEVOIR	107
Total	107

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	15 466		
Total	15 466		

CHARGES A PAYER

	Montant
FOURNISSEURS FACT.N.P.	5 661
INT.COURUS EMPRUNT	8
CHARGES SOCIALES A PAYER	262
ETAT CHARGES A PAYER	874
TAXE D APPRENTISSAGE	411
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	6 656
Total	13 872

3B CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 250 500 euros
Siège social : 12 Route de Véry
74330 CHOISY
RCS ANNECY 451 500 326 (2004B00061)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 121 065,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	121 065,17 euros
A la réserve légale	6 053,26 euros

Solde	115 011,91 euros
Auquel s'ajoute :	
Un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » lequel ressort à 73 638,74 €	4 988,09 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	120 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés soit 80 euros par part	120 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 1^{er} août 2023.

L'assemblée générale approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés aux associés gérants majoritaires.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

24 990,00 euros, soit 16,66 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 990,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

24 990,00 euros, soit 16,66 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 990,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

24 990,00 euros, soit 16,66 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 990,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

